

Le rôle du facilitateur

Animation du partenariat

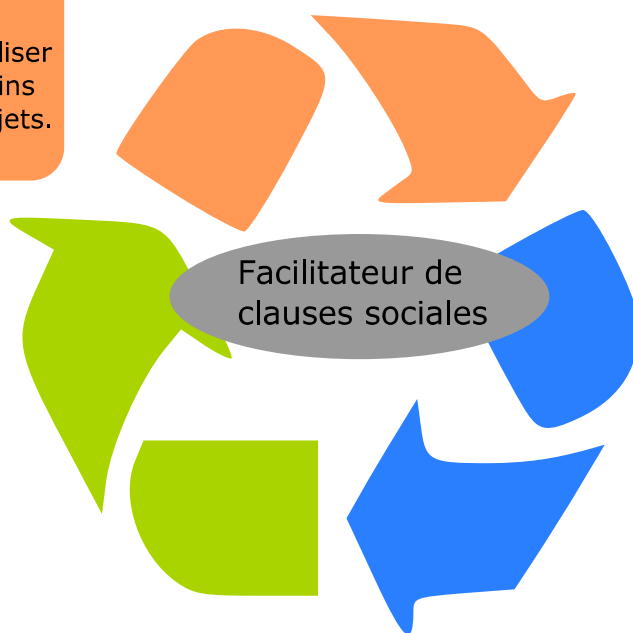
- Mettre en réseau les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- Partager les informations, mutualiser les compétences, recenser les besoins pour permettre l'émergence de projets.

Appui aux donneurs d'ordres

- Informer, Promouvoir,
- Identifier et analyser les marchés, définir les engagements,
- Contribuer à la rédaction,
- Rendre-compte, évaluer

SIAE / Publics

- Recenser et promouvoir les savoir-faire des SIAE,
- Informer, anticiper pour une meilleure stratégie de positionnement
- Informer les SIAE des potentialités d'emploi
- Suivi des candidats dans leurs parcours et retours aux prescripteurs sur l'évolution des candidats.



Entreprises

- Appui aux choix des modalités de mises en oeuvre de la clause
- Présélection et validation des candidats
- Aide au repérage du public et validation
- Suivre l'exécution des engagements

Les différents articles

D'après le code des marchés publics

Condition d'exécution, article 14 : *Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental [...].*

Condition d'attribution, article 53 : *Pour attribuer le marché [...] le pouvoir adjudicateur se fonde soit sur une pluralité de critères non-discriminatoires et liés à l'objet du marché, notamment [...], les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté [...].*

L'insertion en tant qu'objet du marché, article 30 : *L'achat d'une prestation d'insertion professionnelle n'étant pas cité à l'article 29 du CMP, le marché ou l'accord-cadre peut être passé quel que soit le montant selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article 28.*

Marché réservé (ESAT et EA), article 15 : *Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail [...].*



D'après l'ordonnance du 23 juillet 2015

Condition d'exécution : article 38

Les conditions d'exécution d'un marché peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché.

Condition d'attribution : article 52

Le lien avec l'objet du marché public ou ses conditions s'apprécie conformément à l'article 38. Les critères d'attribution n'ont pas pour but de conférer une liberté de choix illimitée [...].

L'insertion en tant qu'objet du marché : article 28 et article 35

L'article 28 mentionne les conditions nécessaires à une passation en procédure adaptée. L'article 35 définit les conditions pour permettre à l'acheteur de définir librement les conditions de publicité

Marché réservé (ESAT et EA) : article 36.1

Un marché public ou des lots d'un marché public peuvent être réservés à des entreprises adaptées [...], à des établissements et services d'aide par le travail [...] ainsi qu'à des structures équivalentes [...].

Marché réservé à destination des SIAE (Nouveau) : article 36.2

Des marchés publics [...] peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique [...].

Marché réservé aux acteurs de l'ESS (Nouveau) : article 37

Des marchés publics ou des lots d'un marché autres que ceux de défense ou de sécurité, qui portent exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels [...] peuvent être réservés par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en tant qu'entité adjudicatrice, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.